



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## allocations et ressources

Question écrite n° 6003

### Texte de la question

M. Stéphane Demilly rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que le récent rapport de la Cour des comptes qui préconise de taxer davantage les retraités en revenant sur certaines dispositions fiscales et sociales dont ils bénéficient actuellement. Ce rapport tend à stigmatiser les retraités en les faisant passer pour des privilégiés. Or il faut rappeler que le montant moyen des pensions en France est de 1 216 euros et que, selon l'INSEE, près d'un million de personnes âgées de plus de 64 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Il faut également rappeler que les retraités ont déjà contribué directement à la solidarité nationale durant toute leur vie active. Il lui demande donc de lui préciser les suites que le Gouvernement entend donner au rapport de la Cour des comptes.

### Texte de la réponse

Dans notre système de retraite, les droits à pension sont normalement acquis en contrepartie de cotisations prélevées sur le revenu d'activité et leur montant est largement fonction de l'effort contributif de l'assuré. Le rapport des niveaux de vie moyens entre retraités et actifs affiche en France une quasi parité, avec un taux supérieur à 95 % en 2010. La pauvreté est ainsi en baisse parmi les retraités et plus faible que dans l'ensemble de la population, sous l'effet conjugué de l'amélioration des carrières et des mécanismes de revalorisation des pensions qui participent au maintien d'un haut niveau de remplacement des revenus d'activité par les pensions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6003

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5323

**Réponse publiée au JO le :** [26 février 2013](#), page 2141